



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**22 NOVEMBRE 2021  
à 19h30**

*Le Conseil municipal d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, légalement convoqué le dix-sept Novembre deux mille vingt et un, s'est réuni le vingt-deux Novembre deux mille vingt et un, à la Maison Commune des Loisirs, à 19h30, sous la présidence d'Alain TUSSEAU, Maire.*

*Présents : Alain TUSSEAU, Maire, Michel CORMIER, Lydie LE GOFF, Jean-Paul MESNARD, Anne GUILLOTEAU, Sylvie VALLÉE, Fabrice BOSSIER et Louis-Marie BOSSEAU, Adjoints, Caroline AMIET, Christelle BOURIGAULT, Martine CONEAU, Thierry COROLLEUR, Jocelyne CROISSANT, Jérôme DENECHÉAU, Mustapha JÉROUANE, Maryse LEDEUR, Gurvan L'HELGOUALC'H, Dominique PETIT, Laurence PORTIGLIA et Linda THIERY.*

*Absente : Sévérine LEMAITRE.*

*Absent excusé : Patrick PASCAL.*

*Pouvoirs : Fabienne SIMON a donné pouvoir à Sylvie VALLÉE,  
Yohann CHATAIGNER a donné pouvoir à Lydie LE GOFF,  
Fabrice MAHOT a donné pouvoir à Jean-Paul MESNARD,  
Philippe GOHAUD a donné pouvoir à Jocelyne CROISSANT,  
Blandine ROTUREAU a donné pouvoir à Jocelyne CROISSANT.*

*Secrétaire de séance : Maryse LEDEUR.*

-----

### **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (24 voix pour et 1 abstention), valide le PV de la séance du 18 octobre 2021.

### **2. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES – COMITÉS CONSULTATIFS – MISE A JOUR DU TABLEAU :**

Monsieur le Maire revient sur la composition des commissions communales et comités consultatifs. Il précise que Monsieur Thierry COROLLEUR souhaite se retirer de la commission des finances et du comité consultatif « économie ».

Par ailleurs, à la demande de Madame LE GOFF, il propose la mise à jour du comité consultatif « enfance jeunesse scolaire », en y inscrivant les présidents des associations de parents d'élèves des 3 écoles de la commune ainsi que le président de l'espace Jeunes et un représentant du Relai Petite Enfance.

Monsieur le Maire propose alors de valider le tableau tel que présenté ci-dessous :

Commissions / Comités	Attributions	Elu référent	Membres	
			Élus	Extérieurs
Finances	Budget Fiscalité Tarifs Droits de places	Michel CORMIER	Finances et économie : P. GOHAUD D. PETIT P. PASCAL F. BOSSIER S. VALLÉE J.P. MESNARD A. GUILLOTEAU	<u>Volet Economie seulement :</u> Jean CHAMAILLÉ Patrick HARDY Aurélien MANIER Président€ Entrepr'ILF Sandrine LEBOULANGER (Inter) Geneviève TURLAIS
Economie	Marché Artisanat Commerces	Michel CORMIER (et en cas d'absence ou d'empêchement LM BOSSEAU)	L. LE GOFF LM. BOSSEAU A. TUSSEAU	
Culture	Politique culturelle communale Relations avec les acteurs du secteur culturel Gestion événements culturels	Michel CORMIER (et en cas d'absence ou d'empêchement (MB))	S. VALLÉE L. LE GOFF C. AMIET F. SIMON J. CROISSANT J.P. MESNARD M. LEDEUR	André CHARRIER Président de TCP (JB GLOTIN ou autre) Julien VEDRENNE Jean CHAMAILLÉ Corentin ROTUREAU Linda GONIN
Tourisme / Associations	Politique touristique communale Relations avec les acteurs du tourisme Promotion touristique Camping / Hébergement Baignade Jumelages	Louis-Marie BOSSEAU	S. LEMAITRE M. CONEAU D. PETIT Ch. BOURIGAULT Y. CHATAIGNER B. ROTUREAU S. VALLEE G.L'HELGOUALC'H	Président association parents d'élèves: Ecole les P'tits Ligériens Ecole Le Petit Prince Ecole Jean-Michel Langevin Président association Espace Jeunes 1 représentant du RPE (Relai Petite Enfance)
Enfance / Jeunesse / Scolaire /	Ecoles / Restaurants scolaires Garderies périscolaires / Espace Jeunes ALSH / RAM Personnel ATSEM.... Conseil municipal des enfants	Lydie LE GOFF		
Environnement / Cadre de vie /	Espaces verts / Jardins familiaux Déchèterie verte Stationnement Squares / Aires de pique-nique Décorations festives Entretien des Cimetières Signalétique Mobiliers urbains Maisons fleuries	J-P MESNARD	J. DENECHÉAU P. PASCAL F. BOSSIER F. MAHOT	
Sports / Loisirs	Relations avec les associations sportives Planning des salles Animations / Fêtes	J-P MESNARD	F. MAHOT L. LE GOFF M. JEROUANE L. THIERY C. AMIET Y. CHATAIGNER	Romuald BOUTIN Alexandre ZAWORSKY Christian ROTUREAU
Social / Santé / Solidarités	CCAS / Aide à la personne Banque alimentaire Logements sociaux Seniors / EHPAD Transports solidaires Relations avec le monde de la santé Avenir Vermeil - Don du sang	Anne GUILLOTEAU	S. VALLÉE C. AMIET M. JEROUANE M. LEDEUR L. THIERY L-M. BOSSEAU	Marie CERISIER Dominique ROTUREAU Fatima JEROUANE Marie-Claire RICHARD
Bâtiments / Patrimoine	Gestion des bâtiments communaux Accessibilités PMR Video protection	Alain TUSSEAU	M. JEROUANE S. LEMAITRE A. GUILLOTEAU T. COROLLEUR D. PETIT G.L'HELGOUALC'H J. CROISSANT L. LE GOFF L-M. BOSSEAU Y. CHATAIGNER	Alain MARY Président de TCP (JB GLOTIN ou autre) Maurice RICHARD
Réseaux / Voirie	Liaisons douces Sentiers pédestres Réseaux EP / EU	Jean-Paul MESNARD	M. JEROUANE S. LEMAITRE T. COROLLEUR C. BOURIGAULT D. PETIT J. CROISSANT F. BOSSIER L-M. BOSSEAU Y. CHATAIGNER	Ludovic ABELARD Francis HARDY Didier HAIGNERE
Ressources humaines Organisation des services	Gestion du personnel	Sylvie VALLÉE	A. GUILLOTEAU F. SIMON P. PASCAL L. LE GOFF F. BOSSIER L-M BOSSEAU	
Labelisations Développement durable	Coordination de la démarche d'obtention des labels Promouvoir les actions auprès des habitants Mobilités Comité des lignes	Louis-Marie BOSSEAU	S. LEMAITRE L. PORTIGUA C. AMIET P. GOHAUD F. SIMON J. DENECHÉAU P. PASCAL F. BOSSIER	Président de TCP (JB GLOTIN ou autre) Lucie VEAUDECANNE Jean-François GACHET
Urbanisme / PPRI	Réglementation PLU – SPR – PPRI Permis de construire, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme Lotissements Projets urbains Dénomination voies et numérotation Fibre et moyens de télécommunication Carrières	Fabrice BOSSIER	T. COROLLEUR P. GOHAUD M. CONEAU D. PETIT J. CROISSANT M. LEDEUR L-M BOSSEAU	Jean-Baptiste GLOTIN Jean CHAMAILLÉ Cyril BRUNIN Maurice RICHARD Jean-Philippe LAINE Xavier MARTIN
Communication	Bulletin municipal Sites web / Réseaux sociaux Cartes de vœux Plan de la commune Bornes interactives Affiches événementielles / flyers Livret d'accueil	Lydie LE GOFF	S. LEMAITRE L. PORTIGUA F. SIMON M. LEDEUR L. THIERY M. CONEAU	B. LE GUEN M. HOINARD

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau des comités consultatifs tel que présenté ci-dessus.

### **3. TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUES ET RÉHABILITATION THERMIQUE DU BÂTIMENT DE LA RUE DES RECROITS**

#### **\*RÉSULTAT DES APPELS D'OFFRES – CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour les travaux de rénovation énergétique et réhabilitation thermique du bâtiment de la rue des recroits, dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il a été publié le 22 octobre 2021 dans les journaux suivants : Ouest France 44 et 49 et Courrier de l'Ouest 49 et les entreprises avaient la possibilité de transmettre leur offre de manière dématérialisée via la plateforme de la Centrale des marchés, pour une remise des plis le 09 novembre 2021 à 12h30.

Ce projet a reçu un accord de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) dans le cadre du plan de relance.

Les prestations étaient réparties en 7 lots :

- Lot n°1 : Démolition / Gros œuvre / Ravalement / Carrelage
- Lot n°2 : Couverture
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures / Intérieures
- Lot n°4 : Cloison / Doublage / isolation
- Lot n°5 : Electricité / Plomberie / Chauffage / Ventilation
- Lot n°6 : Peinture / Sols souples
- Lot n°7 : VRD / Espaces Verts

Chaque lot a fait l'objet d'un marché et les candidats avaient la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Monsieur CHAPERON précise que le lot n°7 VRD/Espaces verts correspondait initialement à un simple décapage de la cour avec remise en état de cette dernière et que par la suite, il a été demandé de prévoir des travaux plus importants avec des zones en enrobé, d'autres en gazon, ... Ces travaux se révélant très conséquents, il est proposé, après examen des offres, de déclarer le lot n°7 sans suite pour motif d'intérêt général et de laisser la cour en l'état pour le moment.

Le comité consultatif « bâtiments – Patrimoine », s'est réuni le mercredi 17 novembre 2021 pour analyser les résultats et propose au conseil municipal de retenir les entreprises qui seront chargées de l'exécution des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

\*de déclarer le lot n°7 « VRD –espaces verts » sans suite pour motif d'intérêt général et de laisser la cour en l'état pour le moment,

\*d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes, leurs propositions étant économiquement les plus avantageuses :

LOT 1 :	Démolition Gros œuvre ravalement carrelage	BOISSEAU	pour 61 535,47€HT
LOT 2 :	Couverture	GUEBER	pour 6 859,96€HT
LOT 3 :	Menuiseries extérieures intérieures	GALLARD	pour 67 789,99€HT
LOT 4 :	Cloison doublage isolation	COGNE	pour 16 390,83€HT
LOT 5 :	Electricité Chauffage Plomberie Ventilation	REULIER	pour 21 457,85€HT
LOT 6 :	Peintures sols souples	FREMY	pour 9 271,68€HT
LOT 7 :	VRD Espaces verts	déclaré sans suite pour motif d'intérêt général	

\*de mandater et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la concrétisation de cette délibération.

#### **\*CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE DIAGNOSTIC AMIANTE**

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et réhabilitation thermique d'un bâtiment communal - Rue des Recroits, il est nécessaire de procéder à un diagnostic amiante.

4 bureaux ont été consultés. 3 bureaux ont répondu et transmis une réponse dans les délais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

\*SOCOTEC pour la mission de diagnostic amiante pour un montant de 350.00€HT soit 420.00€TTC,

\*mandate et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

#### **4. TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU SOUS-SOL DE LA MAISON COMMUNE DES LOISIRS ET RAVALEMENT**

##### **\*RÉSULTAT DES APPELS D'OFFRES – CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour les travaux de mise en conformité du sous-sol et du ravalement de la Maison Commune des Loisirs, dans le cadre d'une procédure adaptée.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 22 octobre 2021 dans les journaux suivants : Ouest France 44 et 49 et Courrier de l'Ouest 49 et les entreprises avaient la possibilité de transmettre leur offre de manière dématérialisée via la plateforme de la Centrale des marchés, pour une remise des plis le 09 novembre 2021 à 12h30.

Ce projet a reçu un accord de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et 2 autres dossiers de demande de subventions complémentaires ont également été déposés auprès de la Région dans le cadre du Plan de Relance Régional et auprès de la COMPA, dans le cadre d'un fonds de concours.

Les prestations étaient réparties en 5 lots :

- Lot n°1 : Ravalement
- Lot n°2 : Couverture
- Lot n°3 : Démolition / Gros œuvre
- Lot n°4 : Menuiseries extérieures / Intérieures / Serrurerie
- Lot n°5 : Electricité

Chaque lot a fait l'objet d'un marché et les candidats avaient la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Après examen des offres, le lot n°5 n'ayant pas eu de réponse a été déclaré infructueux.

Le comité consultatif « bâtiments – Patrimoine », s'est réuni le mercredi 17 novembre 2021 pour analyser les résultats et propose au conseil municipal de retenir les entreprises qui seront chargées de l'exécution des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

\*de relancer un appel d'offres pour le lot n°5 « électricité », déclaré infructueux,

\*d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes, leurs propositions étant économiquement les plus avantageuses :

LOT 1 :	Ravalement	BOISSEAU	pour 75 700,00€HT
LOT 2 :	Couverture	LOIRE COUVERTURE	pour 9 863,06€HT
LOT 3 :	Démolition gros œuvre	BOISSEAU	pour 52 772,88€HT
LOT 4 :	Menuiseries extérieures intérieures	GALLARD	pour 19 769,68€HT
LOT 5 :	Electricité	Lot infructueux	

\*de mandater et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la concrétisation de cette délibération.

##### **\*CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE DIAGNOSTIC AMIANTE**

Dans le cadre des travaux de mise en conformité du sous-sol de la Maison Commune des Loisirs et le ravalement, il est nécessaire de procéder à un diagnostic amiante.

4 bureaux ont été consultés. 2 bureaux ont répondu et transmis une réponse dans les délais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

\*SOCOTEC pour la mission de diagnostic amiante pour un montant de 350.00€HT soit 420.00€TTC,

\* mandate et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **5. ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX – CHOIX DU BUREAU**

Madame Anne GUILLOTEAU explique au conseil municipal que le Décret n°2016-824 du 21 juin 2016 impose aux communes, par l'intermédiaire de leur Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), de réaliser une analyse des besoins sociaux de la population de leur ressort. Il est, en outre

précisé que cette analyse doit être effectuée dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux.

Cette analyse consiste en un diagnostic sociodémographique partagé avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social. Elle est établie à partir des données d'observation sociale du territoire.

6 cabinets ont été consultés afin d'accompagner la commune dans cette démarche.

2 cabinets n'ont pas fait de proposition correspondant à la demande de la collectivité.

Cette analyse devrait se dérouler sur une période de travail estimée entre 4 à 6/8mois avec un commencement prévu dès le mois de janvier 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

\*le bureau CADDEP (Cabinet d'Analyse en Démographie, en Développement et Etudes de Prospectives) pour les prestations suivantes :

-offre de base d'un montant de 8 700,00€ HT soit 10 440,00€ TTC pour 18,5 journées de prestation,

-actualisation annuelle d'un montant de 500,00€ HT soit 600,00€ TTC et ce, jusqu'à la fin du mandat actuel.

## 6. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2020-2023 AVEC LA CAF :

### \*MISE A JOUR DES INTITULÉS DES FICHES ACTION A METTRE EN ŒUVRE EN 2022 - 2023

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Convention Territoriale Globale 2020-2023, et afin de poursuivre les travaux commencés depuis décembre 2019, le conseil municipal a, le 21 septembre 2020 délibéré (20DCM 08.07) afin de permettre la signature de la convention en cours d'écriture et de formaliser l'engagement de la commune dans la démarche et ainsi la poursuite des financements de la CAF.

Il était prévu qu'avant l'été 2021, serait :

- \* réalisé un diagnostic partagé et exhaustif,
- \* mené une réflexion approfondie sur le périmètre à privilégier,
- \* pris des engagements réciproques sur des objectifs partagés,
- \* élaboré un plan d'actions adapté et réaliste.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, un groupe d'élus a travaillé avec les services de la CAF en organisant 2 réunions (l'une avec les élus, l'autre avec les professionnels de la commune) à la suite desquelles le comité de pilotage mis en place a proposé, lors de la réunion du conseil municipal du 20 septembre 2021 (21DCM 08-08), de retenir 12 fiches actions prioritaires.

Au cours du mois d'octobre, de nouvelles réunions du comité de pilotage et du comité technique, co-animées par la CAF ont permis de reformuler les fiches actions à annexer à l'avenant de la Convention Territoriale Globale.

Il en ressort le tableau ci-dessous :

FICHES ACTION VALIDÉES LORS DU CM DU 20.09.2021	INTITULÉ DES FICHES ACTION INTÉGRÉES DANS L'AVENANT A SIGNER
1 – Maison France Services Activités	1 – Suivi de l'activité de la France Services
2 – Maison France Services Communication	2 – Développer la communication sur les services d'accès aux droits
3 – Partenariats petite enfance RPE (Relais Petite Enfance)	3 – Faire vivre le partenariat avec le RPE de Chalonnnes-sur-Loire et mener une veille sur les besoins de modes d'accueil des familles
4 – Diagnostic besoins petite enfance	
5 – Développer un réseau parentalité	4 – Développer un réseau parentalité et des actions de soutien à la parentalité
6 – Proposer des temps forts autour de la parentalité/enfance/jeunesse	
7 – Offre d'accompagnement à la scolarité – soutien scolaire	5 – Développer une offre d'accompagnement à la scolarité

8 – Intégrer un axe parentalité au PEDT (Projet Educatif de Territoire) lors de l'évaluation et de l'écriture du prochain PEDT 2022/2024	6 – Renouveler et conduire le Projet Educatif de Territoire
9 – Diagnostic continuité éducative et préconisations	
10 – Refondation de l'Espace Jeunes	7 – Déménager l'Espace Jeunes
11 – Développer les chantiers jeunes/actions citoyennes/actions intergénérationnelles	8 – Refonder le projet d'animation à destination des jeunes
12 – Fédérer les associations	9 – Renforcer la dynamique associative et stimuler l'engagement bénévole

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le tableau ci-dessus afin de mettre à jour les intitulés des fiches actions tels qu'ils apparaîtront dans l'avenant à la Convention Territoriale Globale et ainsi acter le passage de 12 fiches actions à 9 fiches actions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

\*valide les 9 fiches actions telles que décrites dans le tableau ci-dessus,

\*précise qu'elles seront annexées à l'avenant à la CTG.

#### **\*AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT**

Madame Lydie LE GOFF, adjointe, rappelle que le 20 septembre 2020 et en raison de la crise sanitaire liée à la COVID19, le conseil municipal avait autorisé la signature avec la CAF d'une convention dite d'engagement. Il avait été convenu qu'au cours de l'année 2021, un avenant viendrait préciser le plan d'actions détaillé avec les différents indicateurs d'évaluation, les modalités de gouvernance et de pilotage de la démarche.

A la suite de plusieurs réunions de travail au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 et en collaboration avec les services de la CAF, ont été pris en compte le travail de diagnostic ainsi que les réflexions menées autour des enjeux et du plan d'actions. Ces différentes informations ont permis la rédaction d'un avenant qui vous est proposé aujourd'hui.

Cet avenant précise que les articles de la convention initiale restent inchangés mais que certaines annexes sont précisées :

\*annexe 4 : le diagnostic

\*annexe 5 : les enjeux

\*annexe 6 : le plan d'actions 2022-2023

\*annexe 7 : les modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG.

Madame LE GOFF ajoute que l'avenant à la convention territoriale globale 2020-2023, prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

\*valide les termes de l'avenant tel que présenté ci-dessus

\*mandate et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant tel qu'annexé à la présente délibération, ainsi que tout document permettant la concrétisation de ce dossier.

#### **7. CONVENTION RASED : RENOUVELLEMENT ET SIGNATURE**

Monsieur le Maire a reçu le 04 octobre 2021 Madame Gwenaëlle THOMAS, nouvelle inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription Chalonnes – Bords de Loire – Layon qui remplace Monsieur Malamine SISSOKO.

Madame THOMAS a évoqué le renouvellement de la convention RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) qui est arrivée à son terme. Une réunion a été organisée avec les maires des 14 communes concernées le 21 octobre à la Maison Commune des Loisirs

Le but du RASED est de remédier aux difficultés scolaires persistantes et prévenir ces difficultés dès la maternelle.

Cette convention est relative à la participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de la Circonscription Education Nationale 1<sup>o</sup> degré de Chalonnes sur Loire – Bords de Loire-Layon.

La convention propose une participation des communes à hauteur de 1,80€ par élève scolarisé et est prévue pour les 3 prochaines années scolaires (2021-2022 / 2022-2023 / 2023-2024).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

\*Accepte les termes de la convention relative à la participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de la Circonscription Education Nationale 1° degré de Chalonnes sur Loire – Bords de Loire-Layon, telle qu'annexée à la présente délibération ;

\*Mandate et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

#### **8. CONVENTION AVEC L'ESAT LOIRE MAUGES – SIGNATURE**

A la suite d'une rencontre des services administratifs de la commune avec le directeur adjoint de l'ESAT Loire Mauges, monsieur le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention de mise à disposition entre la commune et leur association.

La présente convention prendra fin le 31 août 2022.

La mise à disposition sera facturée par l'ESAT « Loire Mauges » à la Mairie d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire. Le remboursement concerne :

\*la rémunération garantie,

\*L'indemnité de congés payés afférente à la période de mise à disposition,

\*Les taxes et charges sociales patronales,

\*Les remboursements des frais professionnels.

Le coût horaire est évalué à 9,50€HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :

\*valide les termes de la convention entre la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire et l'ESAT Loire Mauges,

\*autorise monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

#### **9. REPAS DES AINÉS – BONS CADEAUX CŒUR DE CHEF ET LA PAMILLE**

En raison de la crise sanitaire, pour le repas des aînés 2021 il a été souhaité que soit remis aux aînés de la commune de plus de 70 ans qui en feront la demande, un bon cadeau d'une valeur de 15 € à utiliser à la charcuterie traiteur CŒUR DE CHEF, 14 rue du Pont, ou à la boulangerie LA PAMILLE, 37 rue du Pont.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

\*De valider la proposition ci-dessus ;

\*D'autoriser M. le Maire à faire les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **10. ACHAT DE 3 PHOTOCOPIEURS – ÉCOLE LE PETIT PRINCE – ÉCOLE LES P'TITS LIGÉRIENS – MAIRIE (étage) – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Madame LE GOFF, adjointe informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler une partie du parc de photocopieurs de la Mairie et des écoles publiques du Petit Prince et des P'tits Ligériens.

4 entreprises ont été consultées. 3 entreprises ont envoyé une proposition : BUROLOGIC, DBR et le groupe TOUILLER. Concernant la réponse de BUROLOGIC, celle-ci n'a pas pu être prise en compte par le comité consultatif « enfance, jeunesse, scolaire » car ne répondant pas précisément à la demande de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de :

\*retenir la proposition du groupe TOUILLER pour un achat d'un montant de 5 912,00€HT soit 7 094,40€TTC,

\*de valider le contrat de maintenance curative selon le détail ci-dessous :

-pour les 2 copieurs destinés aux écoles Le Petit Prince et le P'tits Ligériens 0,028€ la copie couleur et 0,0028€ la copie noir et blanc,

-pour le copieur destiné à la Mairie 0,006€ la copie noir et blanc,

\*de mandater et autoriser monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **11. RESTAURANTS SCOLAIRES – PROPOSITION DE VALIDER LA SÉLECTION 3 A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022**

Madame LE GOFF rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la réunion du 12 juillet dernier, et à la suite d'un appel d'offres, la société RESTORIA avait été retenue pour la confection et la livraison de repas pour la restauration scolaire, ALSH de la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2024.

Dans un 1<sup>er</sup> temps et afin de respecter la loi EGALIM (20% de produits biologiques parmi les 50% de produits de qualité et durables), le conseil municipal avait choisi les caractéristiques de la sélection n°2 proposée par RESTORIA.

Les membres du comité « enfance, jeunesse, scolaire », au cours de réunions de travail et afin de répondre aux souhaits des familles, ont réfléchi à la possibilité de proposer encore plus de produits issus de l'agriculture biologique ainsi que davantage de produits labellisés, sans toutefois modifier les tarifs proposés aux familles. La sélection n°3 qui pourrait être proposée comporte 30% de produits biologiques et plus de labels (ex : label rouge).

Madame LE GOFF explique qu'après analyse, une évolution de la sélection n°2 vers la sélection n°3 aurait une incidence d'environ 3 000,00€ pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 1 voix contre :

\*valide la proposition de passer de la sélection n°2 à la sélection n°3, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

\*précise que les autres termes du contrat initial restent inchangés,

\*autorise monsieur le Maire à signer auprès de la société RESTORIA, tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

## **12. PROPOSITION D'ACHAT D'UN CADEAU POUR LES MARIAGES ET/OU LES PACS**

Le comité consultatif « communications » souhaiterait, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, offrir un cadeau lors des mariages et/ou les pacs qui ont lieu à Ingrandes-Le Fresne sur Loire.

Jusqu'à maintenant, lors des cérémonies de mariage et/ou de pacs, la commune offre un bouquet de fleurs accompagné d'une lithographie de la commune. Le souhait du comité consultatif serait d'offrir, en plus, un cadeau durable et en lien avec la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire. Madame LE GOFF propose d'offrir un livre avec des photos de la Loire et pour un coût maximum de 30,00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\*valide le principe d'offrir un cadeau d'une valeur maximum de 30,00€ pour les mariages et/ou les pacs qui auront lieu à Ingrandes-Le Fresne sur Loire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

\*précise que sera toujours offert un bouquet de fleurs d'une valeur de 15,00€, lors des mariages et/ou des pacs.

\*autorise monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de la présente délibération.

## **13. ESPACE JEUNES : TARIFS DES ACTIVITÉS POUR LES VACANCES DE NOËL**

Madame LE GOFF présente au conseil municipal la plaquette des activités pour la période des vacances scolaires de Noël 2021, ainsi que les tarifs liés à ces différentes activités et correspondants aux sorties du mercredi 22 décembre et du mardi 28 décembre, à Angers :

TARIFS vacances Noël 2021										
CODE COULEUR	<600		601 à 900		901 à 1200		1201 à 1500		>1500	
	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC
Sortie du 22/12 et 28/12	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5	5.5	6	6.5

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

\*valider les tarifs des activités tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Madame LE GOFF explique que pour faciliter l'accès aux sorties de tous les jeunes et dans la mesure où la commune loue un véhicule, une navette avec les communes limitrophes sera organisée permettant ainsi aux enfants souhaitant s'inscrire de pouvoir participer.

#### **14. VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LES ATELIERS CITOYEN EFFECTUÉS EN NOVEMBRE 2021**

Madame Lydie LE GOFF rappelle aux membres du conseil municipal la nouvelle organisation proposée dans le cadre des « ateliers citoyens ». En effet, en accord avec les services techniques de la commune et encadrés par l' élu en charge des travaux, les jeunes qui le souhaiteront pourront participer à 2 jours d'ateliers par période de vacances scolaires, selon un planning établi dès la rentrée scolaire.

Lors des vacances de la Toussaint, 7 jeunes inscrits à l'espace Jeunes ont participé à ces ateliers les 2 et 3 novembre 2021. Les participants ont préparé des décorations de Noël. La totalité des heures effectuées, tous participants confondus, s'élève à 91 heures.

La commune apportant un soutien à hauteur de 5 euros par jeune et par heure travaillée, il en résulte une subvention de 455,00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

\*d'autoriser le versement à l'espace Jeunes d'une subvention de 455,00 € ;

\*de mandater Monsieur le Maire pour signer tout document permettant la concrétisation de cette délibération.

#### **15. SÉJOUR SKI – VALIDATION DU PROJET**

Madame LE GOFF présente au conseil municipal un budget prévisionnel pour un séjour ski qui pourrait se dérouler du lundi 7 février au vendredi 11 février 2022 à la Résidence de vacances « Les Sources » - 31440 – Boutx le Mourtis.

Le coût d'un tel séjour étant relativement élevé, les élus pensent qu'il faudrait peut-être réfléchir à d'autres types d'activités ou de sorties (séjour en bord de mer, par exemple).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 8 abstentions décide :

\*de valider le principe du séjour ski pour la période du 7 au 11 février 2022,

\*d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **16. SUBVENTION – TRAVAUX DE RESTAURATION A L'INTÉRIEUR D'UNE ZONE CLASSÉE « SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE »**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 26 avril 2012, le Conseil municipal a décidé de la possibilité d'attribuer une subvention aux propriétaires dans le cadre des travaux de restauration à l'intérieur d'une zone classée SPR « site patrimonial remarquable » (ancienne Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager - ZPPAUP) sous certaines conditions (travaux retenus, contrôle...).

Pour calculer le montant de la subvention, le taux retenu est de 10 % sur un montant plafonné à 10.700 €, soit, 1.070 €.

Ainsi, Monsieur le Maire soumet un dossier, 9, rue de l'Eglise - 49123 INGRANDES – LE FRESNE SUR LOIRE, concernant les rénovations entreprises à cette même adresse.

L'architecte des bâtiments de France (ABF) a émis un avis favorable le 16 novembre 2021.

Les éléments pouvant être considérés dans le calcul de la subvention sont les travaux de menuiseries extérieures, ainsi que les travaux de peinture entrepris par l'entreprise Menuiseries ROBIN pour un montant de travaux subventionnables qui s'élèvent à 9 652,31€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

\*d'accorder une subvention de 965,23 € pour les travaux de maçonneries, menuiseries extérieures et de peintures extérieures ;

\*de mandater et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **17. CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2022**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le calendrier des réunions pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
1 <sup>er</sup> semestre 2022
CONSEIL MUNICIPAL à la Salle Commune des Loisirs d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire
Lundi 17 janvier 2022 à 19h30
Lundi 21 février 2022 à 19h30
Lundi 21 mars 2022 à 19h30
Lundi 11 avril 2022 à 19h30
Lundi 16 mai 2022 à 19h30
Lundi 13 juin 2022 à 19h30
Lundi 11 juillet 2022 à 19h30

Les membres du conseil municipal prennent note de ce calendrier.

## **18. MODIFICATIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE POUR L'ANNÉE 2022 - PROLONGATION**

Monsieur le Maire propose le calendrier d'ouverture de la Mairie les samedis matins tels que présenté dans le tableau ci-dessous.

Le samedi des semaines impaires de 09H00 à 12H00, en alternance entre les deux mairies

6 Rue des Recroits	4 Rue de la Mairie
Le samedi 08 janvier 2022	Le samedi 22 janvier 2022
Le samedi 05 février 2022	Le samedi 19 février 2022
Le samedi 05 mars 2022	Le samedi 19 mars 2022
Le samedi 02 avril 2022	Le samedi 16 avril 2022
Le samedi 30 avril 2022	Le samedi 14 mai 2022
Le samedi 28 mai 2022	Le samedi 11 juin 2022
Le samedi 25 juin 2022	Le samedi 09 juillet 2022
Le samedi 23 juillet 2022	FERMETURE EN AOUT
FERMETURE EN AOUT	Le samedi 03 septembre 2022
Le samedi 17 septembre 2022	Le samedi 01 octobre 2022
Le samedi 15 octobre 2022	Le samedi 29 octobre 2022
Le samedi 26 novembre 2022	Le samedi 10 décembre 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\*valide les propositions d'ouverture des accueils des Mairies tels que présentés ci-dessus, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022,

\*précise que cette information sera diffusée sur les différents supports de communication de la commune.

## **19. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le maire précise au conseil municipal qu'il sera nécessaire de prévoir le nettoyage des vitres de la salle des Marronniers avant la saison estivale.

## **20. INFORMATIONS DIVERSES**

\*Monsieur BOSSIER informe le conseil municipal de l'échange entre la commune et les services de la poste concernant le dossier de l'adressage. A la suite du rendez-vous qui avait eu lieu en juillet dernier, les services de la poste devraient nous envoyer le listing finalisé dans les prochains jours.

Par la suite, la commune aura accès, via un outil intitulé GEOPAL, aux mises à jour qui pourraient être nécessaires, en lien avec la base nationale des adresses.

Monsieur CORMIER ajoute que ce dossier doit aboutir rapidement afin de faciliter le déploiement de la fibre mais aussi les interventions des services de secours et la mise à jour des GPS.

\*Afin de permettre aux services administratifs de la Mairie de gérer des dossiers nécessitant un suivi plus important (ex : urbanisme, communication, ...), monsieur le Maire propose au conseil municipal la fermeture de l'accueil de la Mairie ½ journée par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Après réflexion, il apparaît que la ½ journée la mieux adaptée à cette demande serait le mardi matin.

## **21. QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE**

\*Monsieur Jean-Paul MESNARD précise aux élus que le déménagement du sous-sol de la Maison commune des loisirs est programmé pour le mercredi 24 novembre 2021. L'ensemble du matériel à conserver sera entreposé dans l'ex bâtiment du centre de secours.

\*Monsieur MESNARD informe le conseil municipal que des peupliers ont été coupés sur le Chemin des Peupliers et que le bois peut être ramassé par les personnes intéressées.

\*Une réunion d'informations concernant les travaux sur le pont est proposée pour le lundi 6 décembre à 19 heures 30 dans la Maison commune des Loisirs. Elle sera animée par Loïc FOURREAU du Conseil Départemental de Maine et Loire.

\*Madame VALLÉE précise que Madame BERNY aimerait avoir une petite décoration devant son magasin, pour Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 34.

Le Maire, Alain TUSSEAU

